



Luxembourg, le 19 novembre 2007

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

19 NOV. 2007

Q2107

Monsieur Lucien WEILER
Président de la Chambre
des Députés

LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Justice:

« En date du 24 janvier 2002, j'avais posé une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Justice concernant une éventuelle modification de l'article 380 alinéa 1^{er} du Code civil concernant l'autorité parentale d'un enfant. Dans un jugement du 26 mars 1999, la Cour constitutionnelle avait considéré que cet article, en ce qu'il attribue l'autorité parentale d'un enfant naturel reconnu par les deux parents privativement à la mère n'était pas conforme à l'article 11 de la Constitution.

Dans sa réponse du 8 février 2002, Monsieur le Ministre de la Justice avait exposé que le Gouvernement serait en train d'élaborer un projet de loi qui tiendrait compte de l'arrêt en question de la Cour constitutionnelle ainsi que de la proposition de loi 4550 déposée par le feu honorable Monsieur Willy Bourg.

Or, force est de constater que depuis lors, le Gouvernement n'a pas encore légiféré en la matière.

Partant, je souhaiterais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Justice:

Monsieur le Ministre peut-il me dire pourquoi l'article 380 alinéa 1^{er} du Code civil n'a pas encore été modifié et rendu conforme à la Constitution?

Monsieur le Ministre est-il d'avis qu'un retardement tellement excessif de la mise en conformité de l'article en question du Code civil est digne d'un Etat de droit? »

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.



Xavier BETTEL
Député